

Compte-rendu du conseil de l'école doctorale APESA du jeudi 27 mars – 13h30

Membres présents :

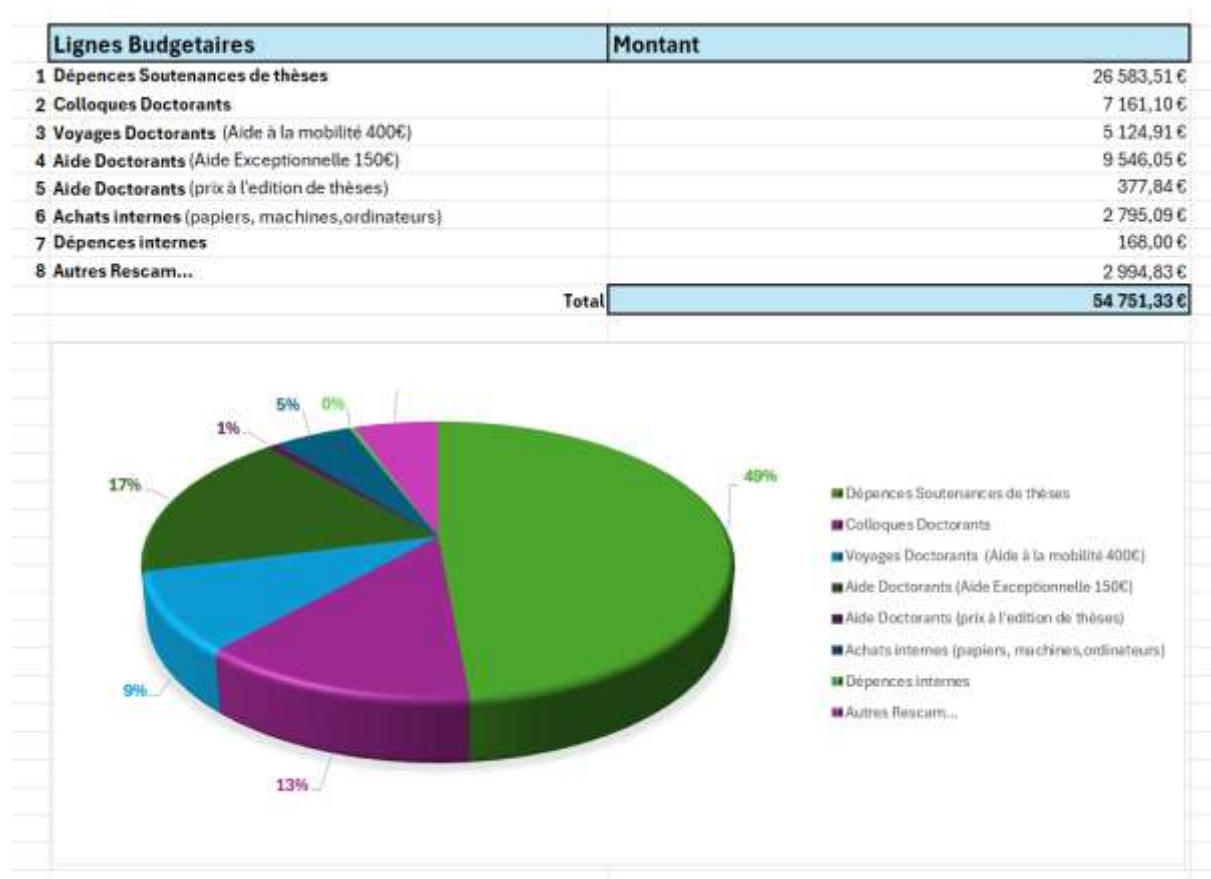
Miguel Almiron, Aline Caillet, Barbara Formis, Shahida Minot, Hajar Saber, Mathias Lavin, Christophe Viart, Nitous Anthousi

Membres absents avec procuration : Antonella Tufano, David Bihanic, Agnès Lontrade, Jean-Marie Dallet, Pascale Weber, Baudoin Jannink, Silvana Loi

Membres absents : Licelotte Nin, Lolita Duchatel, Inès Zedan, Arielle Fanjas, Gilles Bonneville

- Budget 2024 Bilan

Rappel des chiffres : près de la moitié des dépenses engagées en 2024 ont été consacrées à l'organisation des soutenances, pour un total de 23 soutenances.



- Budget 2025 Point financier

Une enveloppe a été reçue pour l'année 2025. Un premier montant de 23 480 € a été alloué, et les 20 % restants seront versés fin juillet, une fois cette première tranche entièrement engagée.

Pour le prix de thèses et les séminaires doctoraux, ces deux lignes sont sanctuarisées car les dépenses sont déjà engagées.

Bilan 27/03/2025 ED APESA			
Enveloppe budgétaire : 23,480,00€			
	MONTANT INITIAL	DÉPENSES	DISPONIBLE
FONCTIONNEMENT	16 810,00 €	2 811,37 €	13 998,63 €
INVESTISSEMENT	670,00 €	- €	670,00 €
SEMINAIRES DOCT	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
	Montant disponible au 27/03/2025		20 668,63 €

- Politique financière dans le contexte actuel pour l'année à venir : aide à la mobilité, prise en charge des déplacements pour les jurys de thèse, impression de thèse :

Pour l'organisation des soutenances, l'ED a reçu un prévisionnel de 26 soutenances pour 2025. En sachant qu'une soutenance inclut les missions des invités, l'impression de la thèse et le repas de soutenance, la moyenne est autour de 1000 euros par soutenance, ce qui n'est pas possible dans la situation actuelle.

Le conseil de l'école doctorale, unanime, a demandé à ce qu'un budget prévisionnel des dépenses pour les soutenances soit établi et lui soit présenté lors d'un prochain conseil fin juin.

Les doctorants devront désormais faire parvenir au secrétariat de l'école doctorale un devis d'impression qu'ils devront demander au service de reprographie de PARIS1.

Pour les aides à la mobilité, le conseil a été contraint de décider de façon unanime que les aides à la mobilité seront étudiées au cas par cas, et se feront uniquement sur remboursement. Par principe d'équité l'école

doctorale soutiendra tous les projets mais disposant d'un budget très restreint ne pourra pas rembourser les frais liés à la mobilité dans sa totalité.

Les aides exceptionnelles de matériel sont suspendues pour une durée indéterminée.

- ADUM - Validation des ECTS - Formation hors catalogue

Paramétrage des formations dans ADUM.

Les formations hors catalogues des doctorants ainsi que les ECTS doivent être validés par les directeurs et directrices de thèse, chaque directeur de thèse aura la gestion des doctorants qu'ils encadrent.

- Nombre maximum de dossier de candidature par directeur de thèse en 1er année - 4

Rappel pour les nouvelles et nouveaux directeurs de thèse, la limite de dossier de candidature est de 4 maximum.

Le nombre de doctorants par directeurs de thèse est de 10 (sont comptabilisés les doctorant.e.s inscrit.e.s au sein de PARIS1).

- Codirection – cotutelle

Rappel : Pour les conventions de codirections ou cotutelle il est impératif de remplir le formulaire de convention et de ne pas faire signer la convention par l'autre université avant envoi pour validation au service juridique.